

## **Installation d'une antenne "WIMAX" au lieu dit "Le Patis" - convention portant occupation temporaire du domaine public**

### **Le rapporteur,**

⇒ indique que le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine a décidé de développer les accès à l'Internet moyen et haut débit pour tous les habitants du département. La mise en place de ce dispositif d'aménagement numérique du département nécessite l'installation de matériels de télécommunications sur certains points hauts du territoire départemental.

Dans le cadre de la mise en place du marché public passé par le département d'Ille-et-Vilaine, la société Altitude Infrastructures, titulaire du marché, s'est engagée à créer et exploiter un réseau haut débit.

Pour les besoins de l'exploitation de ses réseaux, actuels et futurs, la société Altitude Infrastructures doit procéder à l'installation d'équipements techniques reliés à des réseaux de télécommunications.

Dans ce cadre, la société Altitude Infrastructures s'est déclarée intéressée par l'occupation d'un emplacement relevant du domaine public au lieu dit « Le Patis ». Elle a donc sollicité la commune de Pacé dans le cadre de son projet d'installation.

Pour sa part, la commune de Pacé souhaite que son domaine public soit occupé dans les meilleures conditions par le support et l'infrastructure installés et exploités par la société Altitude Infrastructures.

Les deux parties se sont donc rapprochées en vue de l'établissement de la convention jointe en annexe.

⇒ donne connaissance du projet de convention qui a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles la commune de Pacé, autorise, sous le régime des occupations privatives et temporaires du domaine public, l'occupation à titre précaire et révocable d'un emplacement de 1 (un) m<sup>2</sup> dans l'emprise de l'accotement de la voie menant au lieu dit « Le Patis ».

*Vu l'avis de la commission mixte « urbanisme et développement durable » et « voirie, transport et bâtiments » lors de sa réunion du 20 janvier 2011 ;*

**le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

### **APPROUVE :**

la convention présentée ci-dessus ;

### **AUTORISE :**

le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

### **VOTE : à l'unanimité**